

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 à 19 h, les règlements suivants :

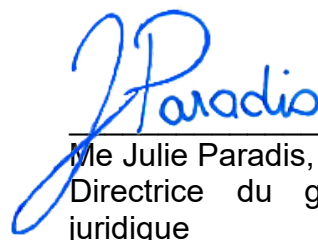
**REGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS,
SERVICES ET ACTIVITÉS – RÈGLEMENT NUMÉRO 781**

**RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – RÈGLEMENT NUMÉRO 782**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Les règlements numéros 781 et 782 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 19 janvier 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires
juridique